

12

propositions

de mise en œuvre des droits culturels
dans les politiques publiques

paideia

12

propositions

de mise en œuvre des droits culturels
dans les politiques publiques

Dans le Nord, l'année 2015 a donné lieu à l'organisation de 12 chantiers thématiques travaillés au regard des droits culturels et dans lesquels étaient impliqués de nombreux acteurs des différents services de la collectivité départementale et des associations ou institutions partenaires. Ces propositions ont été développées à partir des enseignements des nombreux cas d'école rassemblés sur les différents chantiers. Ce document résume les 12 propositions qui permettent à chacun de traduire concrètement les droits culturels dans sa pratique professionnelle au quotidien. Elles sont déployées et documentées sur le site internet

www.droitsculturels.org/nord

paideia

TYPLOGIES DE PROPOSITIONS

A. Fonction d'accueil	p. 6
B. Organes mixtes de concertation	p. 6
C. Communauté d'acteurs et de ressources autour d'une problématique	p. 6
D. Intermédiation et réseaux	p. 7
E. Diversifier les modes et espaces d'expression et les cycles d'information	p. 7
F. Formation	p. 8
G. Travail en transversalité	p. 8

12

propositions

de mise en œuvre des droits culturels
dans les politiques publiques

1. Les ressources de la communauté pour la protection de l'enfance	p. 9
2. Développer la formation à l'interculturalité pour tous les professionnels	p. 9
3. Le droit à l'information pour tous les acteurs dans la procédure de l'IP	p. 10
4. L'espace d'accueil de l'UT, premier lieu du travail social	p. 10
5. L'accueil : une mission partagée au sein d'une équipe	p. 10
6. Les instances de concertation : un rôle central dans la vie des institutions	p. 11
7. La collecte des projets de mémoire pour faire patrimoine commun	p. 11
8. Mise en place d'organes mixtes de concertation pour la mise en œuvre des orientations des schémas de lecture publique	p. 11
9. La démocratie participative : des compétences à acquérir pour une citoyenneté active	p. 12
10. Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) : des contributions à diversifier pour un accompagnement efficient	p. 12
11. La place du bénévole : un enjeu de démocratie pour les institutions aux missions de service public	p. 13
12. Les circuits courts : pour une valorisation des savoirs des territoires	p. 13

TYPLOGIES DE PROPOSITIONS

A - Fonction d'accueil

Il s'agit d'une fonction à la fois transversale et spécifique.

Spécifique : La fonction d'accueil a pour enjeu principal de reconnaître chaque personne pour ce qu'elle est, et d'accueillir sa singularité non seulement comme un défi mais comme une ressource à découvrir et déployer. En termes de droits culturels, il s'agit tout d'abord du droit de chacun d'être respecté pour ce qu'il est (art. 3 a), qui conditionne la possibilité pour chacun d'agir, de participer et de contribuer à la vie culturelle et à la société librement (art. 5 et 8). Sans accueil, sans reconnaissance, cette participation est freinée, voire impossible, et une grande partie de ce qui pourrait émerger de la rencontre est gaspillé ou reste, comme la personne, inconnu et inaccessible.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'accueil n'est pas un acte unique, qui ne se déploierait qu'à la première rencontre. C'est plutôt une posture d'ouverture et de disponibilité, une réceptivité qui rend possible l'expression de la personnalité de chacun au moment qui lui semble le plus opportun. Cela implique un souci d'aménager des temps, espaces ou propos propices à l'interconnaissance, invitant à dépasser l'utilité stricte de l'interaction pour la transformer en rencontre.

Transversale : Bien que la fonction spécifique et les professionnels de l'accueil doivent particulièrement maîtriser cet enjeu et être reconnus pour cette fonction centrale de facilitateurs de liens, la capacité d'accueil de l'autre est importante pour tous, quel que soit leur métier ou fonction. Elle est primordiale pour toute position d'encadrant, afin de valoriser ses collaborateurs et leur permettre de contribuer à la hauteur de ce qu'ils sont, ce qui engage leur motivation en plus de leurs compétences. Elle est centrale à toute interaction avec d'autres, collègues, clients, partenaires, amis, voisins, pour permettre de réelles rencontres, l'échange et le tissage social.

B - Organes mixtes de concertation

Quelle que soit l'ampleur de l'initiative ou la teneur du projet, sa réussite dépendra de la cohérence entre les objectifs et les moyens déployés. Un organe de concertation et de suivi, impliquant une diversité de compétences, de sensibilités et de personnes concernées par l'initiative et ses retombées, est une garantie pour ne pas perdre de vue cette cohérence et permettre la durabilité de l'action et de ses effets.

En termes de droits culturels, il s'agit d'assurer le développement du droit de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions qui concernent et ont un impact sur l'exercice des droits culturels et des droits humains (art. 8), ainsi que de prendre part à la coopération. Un organe mixte est un espace de dialogue qui contribue à la bonne gouvernance de l'initiative (légitimité vers l'extérieur). Il est un espace important de soutien et de renforcement pour les porteurs du projet (complémentarité et échanges de savoirs, art. 7).

C - Communauté d'acteurs et de ressources autour d'une problématique

Les problématiques et les tensions font partie de tout processus de changement et de transformation, et sont donc inévitables tout au long de la vie. Ce qui importe est la manière dont on traite ces tensions pour trouver les solutions et réponses les plus adaptées à chaque contexte. Cette proposition consiste à impliquer ou à créer une communauté d'acteurs et de ressources autour des problématiques qui sont observées afin de chercher ensemble les solutions.

En termes de droits culturels, rassembler toutes les personnes concernées signifie d'abord reconnaître que les savoirs et expériences qu'ils ou elles portent ont de la valeur et peuvent contribuer à la solution (art. 3b et 5), et se donner un cadre dans lequel tous peuvent apprendre les uns des autres (art. 6). Il s'agit aussi de mettre en place les conditions qui permettent à chacun de contribuer, de prendre part de manière significative à la communauté dont il ou elle est membre (art. 8) par une procédure démocratique de discussion. Ce travail peut faciliter l'identification et la reconnaissance de valeurs communes et de biens communs, que tous les acteurs concernés partagent et entendent préserver et développer (art. 4), tissant ainsi une plus grande conscience de ce qui les unit. L'objectif est de développer l'adaptabilité des solutions aux ressources des personnes et des milieux (pour une réelle mise en œuvre), l'acceptabilité des réponses (appropriation) et de résoudre les tensions en respectant les significations que les gens donnent à leur propre développement (légitimité interne et externe).

D - Intermédiation et réseaux

Pour toute initiative, quelle qu'elle soit, il est important de travailler sur l'accessibilité dans ses diverses formes : accès aux informations pour la comprendre, aux contenus qui doivent s'y déployer, accès physique aux lieux et installations, accès économique, éventuellement selon plusieurs modalités, et accès symbolique, pour s'autoriser à prendre part. L'accueil joue un rôle important dans l'accès symbolique. Pour toutes les autres formes d'accès, il est souvent nécessaire d'avoir une médiation.

Bien qu'elle puisse être facilitée par des supports variés et mieux adaptés, la médiation est principalement humaine et consiste à associer des personnes et organisations qui peuvent jouer le rôle de trait d'union, de traducteur, de liant, de facilitateur, de constructeur de la confiance réciproque rendant possible un véritable accès et une réelle participation. Comme celle d'accueil, cette tâche est à la fois spécifique et transversale : la médiation des savoirs et l'effort pour rendre accessibles les lieux, contenus, processus et institutions au plus grand nombre est un travail permanent qui implique de reconnaître, sans hiérarchisation, que nous n'avons pas tous les mêmes références, sensibilités et parcours et qu'il nous faut vulgariser nos intentions et processus, ouvrir plusieurs chemins d'accès et niveaux de communication et aménager des passerelles et des ponts. La fonction de médiation est donc à valoriser dans tous les métiers et dans toutes les fonctions, en plus des métiers spécifiques qui s'y consacrent. Elle est aussi décuplée par la mise en réseaux des compétences et par un travail de partenariat, où l'appropriation de chacun est une ressource de médiation qui peut être utile à d'autres.

En termes de droits culturels, il s'agit de développer le droit à l'information adéquate (art.7) et le droit d'accéder et de participer aux patrimoines qui, dans leur diversité, constituent le bien commun de l'humanité (art.3c).

E - Diversifier les modes et espaces d'expression et les cycles d'information

L'attention à la diversité des personnes (art. 3a) implique de porter une attention à la diversité des modes et espaces d'expression. En plus de questionner le choix d'une ou de plusieurs langues, cette démarche implique de prendre conscience des niveaux de langages, des codes, et des supports qui peuvent être plus ou moins accessibles quand on communique, et du fait que nos réflexes et supports de communication ne sont peut-être pas ceux que d'autres identifient comme les plus appropriés pour eux (art. 3b et c). Diversifier les supports – affiche, blog, capsule radio, film, livre, musique, illustration, récit, etc. – et développer des cycles réguliers d'émission des informations sont de bons moyens pour permettre à une diversité de personnes de s'approprier les contenus que l'on veut transmettre (art. 7).

Toutefois l'acte de communication étant un acte réciproque, il importe aussi de diversifier les espaces et modes permettant à chacun de s'exprimer selon le média qui lui convient le mieux, ou qui libère au mieux cette expression. La possibilité exclusive de donner son avis sur un formulaire disponible sur un site peut être, par exemple, absolument inadéquate pour une grande partie des personnes qui n'écrivent pas volontiers, ne maîtrise pas la langue, n'ont pas accès à internet, ne connaissent pas l'architecture du site en question, et ne pensent pas que leur idée est à ce point importante pour l'écrire. Ici, la médiation peut jouer un rôle capital, mais aussi le choix de divers espaces, lieux, temps et modes d'expression (art. 5 et 7).

F - Formation

Le souci de développer et de transmettre des savoirs, des connaissances, de maintenir et de préserver des traditions, des métiers, des valeurs, des modes de vies, des questionnements et des expériences est inhérent à la plupart des projets et initiatives. Mais il n'est pas toujours conscient ni explicité. Conséquemment, les actions qui permettraient de maintenir et développer les savoirs en question, de valoriser les acquis et cette fonction de transmission, ne sont pas toujours déployées de la manière la plus adéquate. Elles peuvent avoir des effets négatifs sur la pérennité des actions et la capitalisation des expériences.

Il est donc important de réfléchir activement aux savoirs et valeurs qui sont en cause (art. 3c) et à mettre en place les conditions permettant de les transmettre. En termes de droits culturels, il s'agit du droit tout au long de la vie, à l'éducation et à la formation, dans une approche réciproque impliquant de développer ses savoirs et connaissances et de les partager (art. 6).

G - Travail en transversalité

C'est parce que l'on sait que les expériences humaines sont complexes et les savoirs nombreux que l'on développe des disciplines et métiers séparés, permettant d'aller au plus loin et au mieux de ces spécialisations (art. 3c). Mais il est tout aussi important de rassembler de nouveau ces différentes facettes de la réalité, pour qu'elles puissent s'enrichir des apports les unes des autres et contribuer à une meilleure compréhension de l'ensemble (art. 3b). Parce que même si chaque secteur se concentre sur une partie, les changements et développements dans un domaine ont des impacts sur les autres, et vice versa, ainsi que des conséquences au-delà du domaine, du temps, du territoire et des personnes initialement concernées (interdépendance des savoirs et des libertés).

La proposition de travailler en transversalité invite à dépasser les frontières habituelles des activités et projets pour les replacer dans l'environnement plus large, à prendre du recul pour mieux appréhender leur place dans la chaîne de valeurs. Elle implique de reconnaître la valeur spécifique des divers métiers et secteurs (art. 3a et 5), tout en cultivant des espaces de travail communs permettant de se comprendre mutuellement et de porter des valeurs et des objectifs partagés (art. 4). Il s'agit de maintenir de manière soutenue l'interaction avec les autres pour favoriser les complémentarités et assurer les synergies qui décuplent les résultats et évitent les gaspillages (art.8).

12

propositions

de mise en œuvre des droits culturels
dans les politiques publiques

Proposition #1

Ressources de la communauté pour la protection de l'enfance
(conférence familiale)

ENJEUX

- Respecter l'intérêt supérieur de l'enfant
- Valoriser les ressources en présence
- Assurer la continuité de l'accompagnement

PROBLÉMATIQUES

- Respect de la temporalité de chacun
- Langages / codes / modes d'expression différents
- Cohérence de l'action
- Compréhension entre divers acteurs
- Gérer les peurs dans la prise de risque

MISE EN ŒUVRE

- Prendre en compte les expressions et les positions de tous les acteurs
- Travailler la posture professionnelle
- Reconnaître et mobiliser le pouvoir d'agir de tous les acteurs en présence (professionnels, enfant, famille et environnement élargi)
- Élaborer un sens partagé de ce qui est entrepris

Proposition #2

Développer la formation à l'interculturalité
pour tous les professionnels

ENJEUX

- Développer les capacités des professionnels à :
- Développer et maintenir la confiance réciproque
 - Faire tomber les préjugés
 - Reconnaître et respecter les références culturelles
 - Garantir un service public équitable

PROBLÉMATIQUES

- Proposer un service public équitable en tenant compte des situations particulières
- Posture descendante des professionnels et de l'institution
- S'exprimer librement et se comprendre

MISE EN ŒUVRE

- Systématiser les formations de sensibilisation à la diversité culturelle et à l'interculturalité
- Faire évoluer le contenu des formations en tenant compte des retours d'expériences

Proposition #3

Le droit à l'information pour tous les acteurs dans la procédure de l'IP

ENJEUX

- Respecter l'intérêt supérieur de l'enfant
- Se respecter chacun et respecter la confidentialité
- Éviter le placement
- Dédramatiser le recours à l'IP

PROBLÉMATIQUES

- Travailler avec la diversité des points de vue, références culturelles et vécus
- Procédures d'intervention peu claires pour les personnes concernées
- Construire l'adhésion
- Respect de l'intimité et secret professionnel

MISE EN ŒUVRE

- Créer une formation action « IP-droits culturels » basée sur l'analyse de la pratique
- Revoir la procédure et le document « IP » (NFE = note de fin d'évaluation) pour une collaboration effective avec la famille
- Favoriser une expression libre et éclairée de la famille tout au long de la procédure
- Questionner, à chaque IP, la pertinence d'associer les ressources extérieures à la famille

Proposition #4

L'espace d'accueil de l'UT : premier lieu du travail social

ENJEUX

- Garantir l'accès au service public dans le respect des droits des personnes
- Favoriser le lien social et les relations de confiance réciproque
- Valoriser les ressources des accueillants et des accueillis
- Valoriser le métier d'agent d'accueil

PROBLÉMATIQUES

- Manque de moyens humains et matériels face au nombre de personnes accueillies
- Complexité et pluralité des situations des personnes accueillies
- Complexité et pluralité des dispositifs de service public
- Multiples formes de violence : institutionnelles et relationnelles

MISE EN ŒUVRE

- Reconnaître le métier d'agent d'accueil, développer formations et réseaux professionnels
- Aménager des espaces conviviaux et adaptés aux conditions d'un accueil respectueux des droits des personnes
- Assurer les médiations nécessaires à la compréhension réciproque

Proposition #5

L'accueil : une mission partagée au sein d'une équipe

ENJEUX

- Garantir l'accès au service public dans le respect des droits des personnes
- Reconnaître l'accueil comme une mission transversale
- Assurer la continuité du service public

PROBLÉMATIQUES

- Communication et transmission d'informations entre acteurs et services
- Collaboration entre acteurs d'une même équipe / Turn-over / Coopération avec des acteurs externes
- Lisibilité et visibilité de l'action sociale

MISE EN ŒUVRE

- Afficher politiquement l'accueil comme mission transversale du service public
- Développer des communautés d'acteurs inclusives
- Savoir accueillir les personnes dans leur singularité et spécificité
- Dossier unique

Proposition #6

Les instances de concertation : un rôle central dans la vie des institutions

ENJEUX

- Développer la vie démocratique d'une institution
- Renforcer les conditions du développement des capacités à prendre part
- Savoir reconnaître et valoriser les ressources d'un lieu de vie
- Veiller à la diversité des modes d'expression

PROBLÉMATIQUES

- Diversité des espaces possibles de débats sous-estimée
- Artificialité des instances de concertation
- Déficit d'informations

MISE EN ŒUVRE

- Créer une dynamique d'intéressement des personnes
- Alimenter les instances de concertation en ressources multiples
- Chercher la complémentarité du rapport individu-collectif
- Travailler au « faire commun » en diversifiant les modes d'expression, de relations et de médiation

Proposition #7

La collecte des projets de mémoire pour faire patrimoine commun

ENJEUX

- Valoriser la mémoire des habitants et leurs savoirs expérientiels du territoire
- Favoriser la réappropriation des espaces de vie par les habitants
- Favoriser la diversité des interprétations des mémoires et patrimoines
- Créer du liant entre les initiatives pour développer un patrimoine commun

PROBLÉMATIQUES

- Essoufflement des dynamiques mémorielles sur le long terme
- Se repérer dans la multitude des projets mémoriels conduits
- La légitimité à faire mémoire et/ou patrimoine
- Relier l'intime et le public / le singulier et l'universel
- S'attacher plus aux patrimoines qu'à la patrimonialisation

MISE EN ŒUVRE

- Développer les conditions favorisant l'expression et le croisement des histoires
- Développer des outils de récolte, de capitalisation et de valorisation des mémoires
- Légitimer et soutenir les communautés patrimoniales
- Développer des processus mémoriels ou patrimoniaux favorisant la complémentarité des savoirs
- Garantir des gouvernances équilibrées entre acteurs civils, politiques, privés

Proposition #8

Mise en place d'organes mixtes de concertation pour la mise en œuvre des orientations des schémas de lecture publique

ENJEUX

- Favoriser le croisement des savoirs et expériences
- Rendre les politiques culturelles plus efficaces
- Désacraliser les lieux culturels
- Construire des dynamiques collectives démocratiques

PROBLÉMATIQUES

- Associer les élus aux instances participatives
- Représentativité des organes mixtes
- Maintien des dynamiques face au turn-over des membres de l'organe mixte
- La mobilisation des personnes en mesure de lever les freins de la participation citoyenne

MISE EN ŒUVRE

- Identifier ce qui fait commun entre les personnes impliquées et reconnaître la complexité des rôles à tenir
- Développer des systèmes d'évaluation adaptés aux organes mixtes
- Développer le travail en commun et en transversalité
- Travailler la dimension publique des organes mixtes
- Affirmer le droit à l'expérimentation

Proposition #9

Développer des écosystèmes culturels grâce à des circuits courts de mise en réseau

ENJEUX

- Décloisonner, découvrir, diffuser les pratiques et ressources culturelles d'un territoire
- Sortir du consumérisme de la culture pour que les personnes soient actrices de leurs expériences culturelles
- Veiller à la diversité culturelle et sociale des personnes impliquées dans les processus de création
- Rendre possible l'appropriation de tous les patrimoines

PROBLÉMATIQUES

- Méconnaissance de la diversité des pratiques culturelles d'un territoire – inaccessibilité
- Sortir d'une vision concurrentielle du monde de la culture – repli sectoriel ou entre soi culturel
- Trouver la bonne échelle du circuit court et de sa temporalité
- Prendre en compte la mixité des acteurs et des publics
- Structurer le circuit court sans le figer

MISE EN ŒUVRE

- Coordination, mise en réseau et valorisation des compétences et des ressources
- Développer des outils de mise en réseau et de leur capitalisation
- Pouvoir prendre en compte et travailler l'inattendu
- Partager et valoriser les parcours culturels de chacun (formels et informels)

Proposition #10

La démocratie participative : compétences à acquérir pour une citoyenneté active

ENJEUX

- Réunir les conditions d'une participation active (droit de participer à la vie culturelle)
- Reconnaissance réciproque des savoirs et compétences de la diversité des acteurs
- Développement et mobilisation des savoirs et compétences de tous les acteurs impliqués

PROBLÉMATIQUES

- Instrumentalisation
- Élaborer un langage commun
- Développement des méthodes et des outils adéquats
- Technicité et technocratie / monopole des grands orateurs
- Coopérer entre de multiples acteurs
- Pérennisation dans la prise en compte de la diversité des modes d'engagements

MISE EN ŒUVRE

- Développer des compétences à :
- Cultiver les précédents et à évaluer collectivement
 - Faire commun dans la diversité et le respect des singularités
 - S'approprier, sans exclusion, contenus, méthodes, outils développés
 - Créer des habitudes pour œuvrer dans la durée

Proposition #11

Le CER : des contributions à diversifier pour un accompagnement efficient

ENJEUX

- Favoriser la réciprocité sur les objectifs du contrat
- Retrouver l'équilibre des engagements (sortir du système punitif)
- Favoriser les conditions du développement des capacités de toutes les parties engagées
- Concevoir l'accompagnement comme processus au long cours

PROBLÉMATIQUES

- Personnes vues sous le prisme de problèmes à gérer, assignées et réduites à « l'étiquette sociale »
- Insertion à voie unique
- Isolement des personnes et des acteurs
- Infantilisation des acteurs
- Action sociale, institutions, services publics peu lisibles et visibles

MISE EN ŒUVRE

- Développer des pratiques basées sur le récit d'expérience
- Développer les actions collectives et la participation aux débats publics
- Contribuer au développement progressif de compétences et de savoirs
- Prendre en compte l'environnement des personnes impliquées

Proposition #12

La place du bénévole : un enjeu de démocratie pour les institutions aux missions de service public

ENJEUX

- Reconnaître la contribution des bénévoles au service public
- Diversifier les formes et degrés d'engagement (complémentarité)
- Partager les savoirs et les compétences entre les personnes impliquées (bénévoles et professionnels)

PROBLÉMATIQUES

- Méconnaissance des institutions et de la notion de service public
- Manque de prise en compte de la pluralité des formes d'engagement
- Tension entre les exigences du service public et les engagements bénévoles
- Asymétrie des statuts

MISE EN ŒUVRE

- Ouvrir des espaces publics au sein de l'institution
- S'accorder dans les institutions
- Garantir une culture commune en institution
- Contribuer aux actions portées

12

propositions

de mise en œuvre des droits culturels dans les politiques publiques

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe en partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg (IIEDH) et son Observatoire de la diversité et des droits culturels la recherche-action appelée Paideia. Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales). Cette recherche s'est développée dans 10 départements français avec de nombreux partenaires associés, collectivités et associations. Elle se déploie aujourd'hui de manière plus large et s'articule autour de 3 recherches-actions thématiques sur la création, le pouvoir d'agir et les biens communs.

Dans le Nord, l'année 2015 a donné lieu à l'organisation de 12 chantiers thématiques travaillés au regard des droits culturels et dans lesquels étaient impliqués de nombreux acteurs des différents services de la collectivité départementale et des associations ou institutions partenaires. Ces propositions ont été développées à partir des enseignements des nombreux cas d'école rassemblés sur les différents chantiers. Ce document résume les 12 propositions qui permettent à chacun de traduire concrètement les droits culturels dans sa pratique professionnelle au quotidien. Elles sont déployées et documentées sur le site internet

www.droitsculturels.org/nord

paideia

Observation et évaluation
des politiques publiques
au regard des droits culturels



Contacts:

Réseau culture 21, Christelle Blouët
christelleblouet@reseauculture21.fr
IIEDH, Johanne Bouchard
johanne.bouchard@unifr.ch

Retrouver toutes les informations,
les ressources, les actualités et les vidéos en France
sur le site de la démarche Paideia :

www.droitsculturel.org/paideia